Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Guy Mettan, Catherine Baud, Bertrand Buchs, Hugo Zbinden, Olivier Norer, Fabiano Forte, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, François Lefort, Jacqueline Roiz, Vincent Maitre, Anne Mahrer, Michel Forni, Philippe Morel, Philippe Schaller

Date de dépôt : 11 octobre 2012

Proposition de motion Développons le pôle scientifique de l'Arve

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de créer un pôle universitaire axé sur les sciences physiques et mathématiques à proximité des autres départements de la Faculté des sciences;
- l'apport indéniable que ce centre peut apporter à moyen terme à l'Université et au canton de Genève de par ses retombées scientifiques et économiques;
- les synergies découlant d'une collaboration avec la HES-Genève ;
- la pénurie actuelle en bâtiments de l'Université de Genève ;
- le besoin important à court terme de logements pour la population genevoise;
- les possibilités et le coût d'investissement du canton à court et moyen termes;
- les contributions venant d'autres partenaires intéressés ou participant à ce projet;
- les souhaits d'autres communes du canton de bénéficier de l'implantation de bâtiments universitaires;

M 2113 2/7

invite le Conseil d'Etat

 à compléter sa décision du 28 juin 2012 concernant le site de la caserne des Vernets en y prévoyant à la fois la construction de logements et l'implantation d'un pôle scientifique universitaire et HES, conformément à la l'article 4, alinéa 7, lettre b de la loi 10788 du 23 juin 2011;

- à envisager un échange de terrains avec l'Université, propriétaire d'une parcelle qui pourrait accueillir des logements à Pinchat;
- à prendre en considération le projet redimensionné de Centre des sciences physiques, mathématiques et astronomiques que l'Université de Genève souhaitait édifier sur le site de la caserne des Vernets en tenant compte des contraintes financières du canton de Genève;
- à inviter l'Université à rechercher activement des sources de financement extérieures qui permettraient de réduire l'impact d'un tel projet sur les finances cantonales :
- à étudier la faisabilité du pôle « Arts, neurosciences, cité », initialement prévu à la Jonction, dans la future zone de développement de Bernex.

3/7 M 2113

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 23 mai 2011, la loi 10788 relative à l'aménagement du PAV est entrée en vigueur, suite à la décision de déclassement votée par le Grand Conseil. Or cette loi prévoit expressément à l'article 4, alinéa 7 lettre b, que le secteur Acacias – Bord de l'Arve (qui inclut la caserne) est « dévolu à une affectation mixte, logements, activités tertiaires, entreprises sans nuisances ou moyennement gênantes, ainsi qu'équipements publics, universitaires et hautes écoles »

Or il se trouve que cette disposition n'est pas encore réalisée dans le projet de réaffectation de la caserne des Vernets tel qu'il a été présenté en juin 2012 alors même qu'une étude précise du site montre que ce site, moyennant un aménagement approprié, pourrait à la fois accueillir le nombre de logements souhaité par le Conseil d'Etat et le projet de pôle scientifique souhaité par l'Université.

En effet, l'Université de Genève et en particulier sa Faculté (UPER) des Sciences, contribuent fortement à la renommée et au développement de la région genevoise. Leurs rangs dans les classements mondiaux en témoignent¹. C'est également un outil indispensable pour assurer le maintien de la prospérité dans notre canton, une université performante étant nécessaire à Genève, vu son économie diversifiée et à haute valeur ajoutée, nécessitant des compétences pointues. Si la Suisse reste d'ailleurs numéro un de la compétitivité économique, c'est aussi grâce à la qualité de ses instituts de recherche scientifique comme le mentionne explicitement le rapport du Forum économique mondial publié le 5 septembre 2012. Or force est de constater que, malheureusement, l'Université de Genève souffre d'un éparpillement de ses bâtiments et d'une pénurie de place qui ne lui permet pas d'accueillir ses d'étudiants selon les normes fédérales ; d'autant qu'il faut

¹ L'Université de Genève a ainsi amélioré son rang au dernier palmarès dit de Shangaï (de la 73^e à la 69^e place); dans le domaine des sciences, elle est même au 35^e rang mondial!

Pour la physique, elle est au 45° rang et pour les mathématiques entre le 51° et le 75° rang. Voir pour plus de détails : http://www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen/forschung/factsheets_2012/Internationales_Ranking_der_universitaeren_Hochschulen_fr.pdf & http://www.shanghairanking.com/Institution.jsp?param=University%20of%20Geneva.

M 2113 4/7

tenir compte de l'augmentation prévue du nombre d'étudiants de l'ordre de 1,75% ces prochaines années, un pourcentage au demeurant bien inférieur à la réalité constatée ces dernières années.

C'est ainsi qu'en 2012 la surface disponible est de 166 000 m² pour 15 283 étudiants, soit selon les normes fédérales un déficit en termes de surface de 39 000 m².

En 2016, grâce à la mise en service de nouveaux locaux (réalisation du CMU 5-6, agrandissement de l'Observatoire et bâtiment au boulevard Carl-Vogt acheté par l'Université elle-même) dont il faut notamment déduire la vente de l'Institut Forel à Versoix, la surface disponible devrait passer à 190 000 m², et le déficit en surface pour 16 375 étudiants diminuer à 30 000 m².

Une diminution temporaire puisque, en 2020, avec une surface de bâtiment prévue de 196 250 m² (grâce à la fin de la rénovation du site des Bastions et de l'ancienne Ecole de médecine, moins des surfaces rendues qui permettent de libérer des locations), le déficit devrait à nouveau être de 39 000 m² pour les quelque 17 245 étudiants qui devraient alors fréquenter notre alma mater.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement pour les étudiants et de créer des synergies entre les différentes branches scientifiques, l'Université de Genève a développé une politique à moyen terme de « campus intégré » qui tend à regrouper les branches scientifiques sur les bords de l'Arve.

Pour sa part, en février 2012, la Fondation Wilsdorf a dévoilé les résultats d'une ambitieuse étude d'aménagement du site de la caserne des Vernets, qui va être libéré prochainement par l'armée et qui est un endroit idéal pour créer un nouveau pôle scientifique, de par sa proximité avec les autres bâtiments de la Faculté des sciences. Ce plan d'aménagement a été fait dans le cadre d'une convention avec l'Université de Genève et l'Etat. En plus du pôle scientifique qui permettrait de regrouper les sciences physiques, mathématiques, l'astronomie et certains secteurs de la HES-Genève, l'édification de 1 000 logements dans six tours de 60 mètres de hauteur y était prévue.

Le 28 juin 2012, en raison d'un coût estimé à 600 millions de francs pour la construction de ce pôle scientifique et du besoin urgent en logements de la population, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir renoncer à placer sur le site de la caserne des Vernets un pôle universitaire pour consacrer cette parcelle uniquement à l'édification de 1 500 logements.

A la suite à cette décision abrupte, mais compréhensible en raison tant de la précarité actuelle des finances cantonales genevoises que de la pénurie dramatique en logements sur le territoire cantonal, l'Université de Genève a 5/7 M 2113

présenté un projet redimensionné qui limite à 20 000 m² la surface supplémentaire pour les bâtiments universitaires au lieu des 37 500 m² prévus, et qui, selon une première estimation fournie par l'Université, coûterait 300 millions de francs, soit la moitié du projet initial.

Le financement de ce pôle scientifique redimensionné, intégrant les sciences physiques et mathématiques et des secteurs de la HES-Genève (l'astronomie restant dans ses murs rénovés à hauteur de 16 millions à Sauverny), serait assuré pour un tiers par la Fondation Wilsdorf (ce fait a été confirmé à de multiples reprises aux deux premiers signataires de cette motion), 30% seraient à charge de la Confédération, selon les pratiques usuelles en la matière, et la part restante, soit une centaine de millions de francs, serait à la charge de l'Etat. En première approximation, le coût de cet investissement serait pour le canton de quelque 2 millions par an, en cas d'emprunt de la totalité du montant à sa charge².

Il faut noter que la création de ce nouveau centre scientifique permettrait de libérer diverses surfaces locatives³ qui représentent un total de 6 783 m² pour des loyers annuels de 2 440 056 F (montant indiqué par l'Université, sous réserve de variations connues du seul DU et sans compter la valeur de rendement de la propriété de l'Institut Forel (voir ci-dessus). Il en résulterait un bilan oscillant entre équivalence de coûts et économie pour le canton!

La création de ce pôle scientifique permettrait en outre d'édifier aussi 1 000 logements à très court terme sur la parcelle des Vernets en densifiant le plus adéquatement possible cette surface, car la législation cantonale permet aux bâtiments non destinés au logement d'être édifiés au bord du réseau routier.

De plus, l'Université de Genève disposant d'une parcelle de 53 000 m² à Pinchat, elle serait disposée à envisager une cession en faveur de l'Etat de la surface nécessaire afin d'y permettre la création de 500 logements pour la population genevoise, ce qui permettrait d'arriver au chiffre des 1 500 logements retenu par l'exécutif cantonal.

² Le taux de refinancement de la dette cantonale est actuellement de 2,3%, son taux moyen de 2%, selon des indications fournies par le département des finances.

³ Maraîchers A+B, soit une surface de 3 485 m² pour un loyer annuel de 1 363 236 F, Acacias 1 (Biologie), soit une surface de 1 174 m² pour un loyer annuel de 239 268 F, Acacias 2 (Mathématiques), soit une surface de 1 238 m² pour un loyer annuel de 514 848 F, Acacias 3 (Anthropologie), soit une surface de 571 m² pour un loyer annuel de 215 004 F, Acacias 4 (CIG), soit une surface de 315 m² pour un loyer annuel de 107 700 F).

M 2113 6/7

Il convient d'ajouter à ce qui précède que, avec la construction des Vernets incluant un site pour la Faculté des sciences, des surfaces pourraient être libérées sur le site Battelle (bâtiments A et D). La surface libérée permettrait d'y placer la HEC et faire ainsi de ce site un pôle de gestion avec la HEG.

Il faut aussi souligner ici que le déplacement éventuel de la construction de ce nouveau pôle scientifique sur le site d'une commune suburbaine irait à l'encontre du concept de campus intégré. A fortiori, le déplacement de toutes les unités d'enseignement et de recherche scientifique est irréaliste puisqu'il coûterait plus d'un milliard de francs au canton de Genève et serait donc impossible à réaliser à court terme.

En revanche, l'Université de Genève pourrait tout à fait envisager que son centre de formation continue ou d'autres structures universitaires soient édifiées dans des communes suburbaines, permettant ainsi de combler le déficit en surfaces restant. On mentionnera encore à cet égard le site des Evaux permettant un éventuel développement des activités sportives de l'Université

Mesdames et Messieurs les députés, l'opportunité de réaliser un nouveau pôle scientifique pour l'Université de Genève sur la caserne des Vernets est unique. Il serait très dommageable que les difficultés financières et la pénurie de logements actuelles empêchent la réalisation d'un projet indispensable pour un développement futur équilibré de Genève.

Un nouveau projet d'aménagement du site de la caserne des Vernets sur la base de l'étude faite par la Fondation Wilsdorf mais redimensionné par l'Université de Genève peut se réaliser très rapidement. Il permet de concilier les besoins impérieux en logements de la population genevoise et la possibilité pour Genève de rester une place de référence mondiale dans les sciences physiques et mathématiques. Il serait paradoxal qu'en cette année 2012, qui a vu la découverte du Boson de Higgs sur la frontière franco-genevoise, nous n'assurions pas aux sciences physiques et mathématiques universitaires voisines du CERN la possibilité d'exceller.

Par ailleurs, en 2011, la délégation du Conseil d'Etat à la pointe de la Jonction a présenté le projet « Arts, neurosciences, cité » en vue d'aménager la pointe de la Jonction. Originalité du projet : scientifiques et artistes seront installés sur un même lieu et travailleront ensemble à la définition d'objets de recherche scientifique, de nouvelles pratiques artistiques et de formations conjointes, en ouverture sur la cité.

Celui-ci s'ancre sur trois innovations majeures : la première consiste à définir un espace de recherche et de formation commun aux neurosciences et

7/7 M 2113

aux arts. Ensuite, le projet propose la création, au sein de la HES SO Genève, d'une seule Haute école des arts (HE ARTS), regroupant sur le même site de la pointe de la Jonction la Haute école de musique (HEM) et la Haute école d'art et de design (HEAD). Enfin, le projet propose de nombreux espaces pour le grand public, tels que salles d'expositions ou de spectacles « high tech » équipées d'outils de recherche scientifique, laboratoire pour enfants, expositions temporaires sur l'avancée des neurosciences ou les innovations artistiques, etc.

Les prochaines étapes envisagées dans le projet sont la rédaction d'un cahier des charges pour ouvrir un concours d'urbanisme sous forme de mandats d'étude parallèles (MEP) qui permettra de dialoguer avec les acteurs concernés par ce projet. Parallèlement à ce concours, les Hautes écoles affineront les projets de recherche, de formation et d'ouverture sur la cité en fonction des avancées scientifiques et artistiques, des partenariats envisagés et des résultats du MEP

Telles ont été les explications du Conseil d'Etat au moment du lancement de ce projet. Toutefois, les incertitudes liées à l'aménagement futur de la pointe de la Jonction, notamment en ce qui concerne le déplacement du dépôt de trams, et le souhait tout aussi clair exprimé en faveur du développement d'une nouvelle zone de logements à Bernex, changent la donne. Sachant que la construction de logement sur cet espace doit s'accompagner de la mise en place d'activités nobles, pourquoi ne pas étudier l'implantation du pôle « Arts, neurosciences, cité » à Bernex ? L'accessibilité de cette future zone, en termes de transports publics (sur la même ligne de tram que la Jonction) et de transports privés (autoroute) en fait un site de choix, tout en répondant aux souhaits de la commune, qui désire y implanter des activités à haute valeur ajoutée.

En soutenant ces ambitieux projets, qu'il a inscrits à son programme de législature 2009-2013, le Conseil d'Etat confirme son engagement en faveur d'une société du savoir et de la culture, ouverte et apte à relever les défis du XXI° siècle.

Nous demandons donc que le Conseil d'Etat réexamine sa position sur le devenir de cette parcelle, compte tenu des éléments nouveaux présentés par cette motion, et vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de lui réserver un bon accueil.